

qui ne soulève, en principe, aucune objection, et dont les termes sont déjà prévus dans les statuts.

Le premier ministre a terminé ses observations préliminaires en présentant cette mesure par les paroles suivantes:

Je suis Canadien, un Canadien libre, libre de m'exprimer sans crainte, libre de servir Dieu comme je l'entends, libre d'appuyer les idées qui me semblent justes, libre de m'opposer à ce qui me semble injuste, libre de choisir les dirigeants de mon pays. Ce patrimoine de liberté, je m'engage à le sauvegarder pour moi-même et pour toute l'humanité.

Nous aussi, de ce côté-ci de la Chambre, sommes libres de soutenir ce que nous croyons être juste. Si nous jouissons de toutes ces libertés, pourquoi alors présenter une déclaration des droits?

Le très hon. M. Diefenbaker: Puis-je demander à l'honorable député s'il votera pour le bill?

M. Bourget: Quelle farce!

L'hon. M. Chevrier: Je suis étonné d'une telle intervention de la part du premier ministre...

Le très hon. M. Diefenbaker: Pas du tout.

L'hon. M. Chevrier: ...pour poser cette question qu'on pose depuis toujours à quiconque a le courage de se lever pour critiquer une mesure comme celle-ci.

L'hon. M. Pickersgill: C'était une intervention mesquine.

L'hon. M. Chevrier: Évidemment, je voterai en faveur du bill. Pour sûr, nous l'appuierons tous. Mais l'opposition a le devoir et la responsabilité de signaler les lacunes de cette mesure. C'est sur un principe que nous nous prononcerons et j'espère aussi que nous nous trouverons à nous prononcer sur la promesse que le premier ministre a faite de déférer ce bill à un comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes, afin que nous puissions améliorer le bill actuel. On peut adopter la meilleure déclaration des droits au monde et en distribuer 40,000 exemplaires, comme se propose de le faire le ministre des Travaux publics,...

L'hon. M. Walker: Je vous en enverrai un... un exemplaire encadré.

L'hon. M. Chevrier: ... mais si vous le faites et que certains souffrent encore de maux économiques, le bill des droits de l'homme ne les excitera pas beaucoup.

Pour conclure, je dirai que si l'on veut donner au bill des droits de l'homme le plus d'efficacité possible et rendre son application pratique, il faut le faire figurer dans la constitution. Sinon, il ne sera guère utile aux

Canadiens, sans vouloir parler de l'humanité tout entière.

M. Douglas Jung (Vancouver-Centre): Monsieur l'Orateur, au cours du présent débat, nous avons entendu des discours émouvants et enflammés. D'après ce que j'ai retenu de ces discours, presque tous les orateurs ont appuyé le principe à la base du bill n° C-79 et, moi aussi, je tiens à me déclarer en faveur de ce projet de loi.

Monsieur l'Orateur, en toutes circonstances, c'est toujours un très grand honneur de prendre la parole à la Chambre. Mais en prenant part aujourd'hui au débat sur le bill n° C-79, mesure ayant pour objet la reconnaissance et la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales, je ressens la même émotion que j'ai éprouvée le 11 novembre 1957 lorsque j'ai pris la parole pour la première fois en cette honorable enceinte. J'ai senti ce jour-là,—et sans être présomptueux, je crois que ce sentiment était partagé par tous les députés, indépendamment de leurs attaches politiques,—que nous vivions une heure historique, car c'était la première fois qu'une personne d'origine asiatique parlait à la Chambre en tant que représentant du peuple. Tout fiers que mes collègues aient pu être, je ne crois pas qu'aucun d'eux se soit pleinement rendu compte de l'émotion que j'ai ressentie à cette occasion. En parlant ce jour-là, je pensais à mon père, et à d'autres comme lui qui sont venus au Canada en 1900, seul et inconnu, fort de la seule pensée qu'il était enfin arrivé dans le pays qu'il connaissait dans sa langue maternelle sous le nom de *Gum Shan* ou la Montagne d'or.

J'ai pensé aux craintes qu'il a dû ressentir en venant dans un pays étranger et j'ai été émerveillé de sa force d'âme et de son courage. Pourquoi est-il venu au Canada, bien qu'il ait dû payer une taxe pour y entrer? Pourquoi est-il venu ici lorsque, seulement treize ans plus tôt, dans la petite mais croissante ville de Vancouver, 300 hommes et garçons avaient fait une descente dans les cabanes des Chinois et avaient tiré du lit 24 Chinois; d'après ce qu'on raconte, ces 24 Chinois ont aussi été battus. Deux d'entre eux ont été attachés ensemble par leurs tresses et jetés dans un ruisseau voisin, alors qu'on brûlait tout le peu de biens qu'ils possédaient.

Pourquoi mon père est-il venu au Canada, monsieur l'Orateur? Mon père y est venu, parce que, malgré ces restrictions, et malgré ces abus, il croyait au Canada. Il avait confiance dans le Canada et il a donné à notre pays tout ce qu'il avait. Si je n'avais jamais rien fait d'autre, monsieur l'Orateur, mon élection au Parlement aurait motivé les espoirs et l'attente de mon père et de ma